

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 janvier 2025

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

----- **Séance des 17, 18, 19 et 20 décembre 2024**

2024 V. 233 Vœu relatif au prolongement de la ligne 1 du métro vers Val de Fontenay et à la protection du Bois de Vincennes.

Le Conseil de Paris,

Considérant que le projet de prolongement de la ligne 1 du métro vers Val de Fontenay doit permettre de mieux desservir l'Est parisien ;

Considérant que le prolongement de la ligne 1 viendra renforcer le maillage des transports en commun dans l'est francilien grâce à l'interconnexion avec la future ligne 15 Est du Grand Paris Express, les RER E, A et le tramway T1 prolongé ;

Considérant que le prolongement du métro présentera une alternative à l'usage de la voiture individuelle pour les déplacements des communes desservies conduisant ainsi à une réduction importante des émissions de gaz à effet de serre ;

Considérant que le dossier du projet initial soumis par Ile-de-France Mobilités a fait l'objet d'une enquête publique du 31 janvier 2022 au 2 mars 2022 qui a recueilli 8 250 commentaires ;

Considérant que ce projet avait reçu un avis négatif de l'Autorité Environnementale ainsi que du Secrétariat Général Pour l'Investissement ;

Considérant qu'un avis défavorable à la déclaration d'utilité publique du projet initial a été rendu à l'unanimité des membres de la commission d'enquête publique ;

Considérant que cet avis était notamment motivé par les atteintes environnementales du projet au site du bois de Vincennes, et particulièrement l'abattage de plusieurs centaines d'arbres, la non-prise en compte des arbres situés en sous-étage et le défrichage de 2 hectares de surfaces boisées ;

Considérant que le bois de Vincennes est un site classé et une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de dimension régionale ;

Considérant que le bois de Vincennes, véritable poumon vert, est un lieu de fraîcheur et garant de la qualité de l'air pour les habitantes et habitants de Paris, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne
Considérant que le Conseil d'Administration d'Île-de-France Mobilités a approuvé le 3 avril 2024 une convention de financement relative à la réalisation de l'ensemble des mesures conservatoires techniques nécessaires au projet

Considérant qu'une nouvelle convention de financement a été présentée au Conseil d'Administration d'Île-de-France Mobilités pour permettre la reprise et l'approfondissement des études préliminaires sur le projet, dans le but de produire un nouveau schéma de principe et un nouveau dossier d'enquête publique envisagée à l'horizon 2027 ;

Sur proposition de Rémi FERAUD des élu·es du groupe Paris En Commun,

Emet le vœu que :

- Île-de-France Mobilités tienne compte des conclusions rendues par la commission d'enquête publique sur le projet présenté en 2022 dans le futur schéma de principe du projet de prolongement de la ligne 1.
- Le projet ne conduise à aucun abattage d'arbre dans le bois de Vincennes afin de préserver la biodiversité et toutes les qualités environnementales du site.